

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du mardi 20 décembre 2022

Le Conseil municipal, légalement convoqué en application du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DROUET, le mardi 20 décembre 2022 à 20 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation du Conseil municipal du 30 novembre 2022

Décisions du Maire :

Propositions de délibération :

DECISION MODIFICATIVE

Mouvements comptables

CONVENTION ETANG DU BROSSARD FEDE37

Révision

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 ORGANISATION

Recrutement agents recenseurs

Infos et points divers :

CCCR : actualités

Taxe d'aménagement : reversement

SIEIL : travaux rue du 11 Novembre 1918 - courrier Conseil régional

Voirie 2023 : demande subvention FDSR

Fonds vert transition écologique : propositions

Programme national pont : ouvrages communaux

SDIS : participation financière 2023

Maison médicale : signature avenant bail

Journal municipal

Dates à retenir :

Prochains conseils municipaux : à définir

Vœux du Maire : 14 janvier 10h30

Présents : Monsieur Alain DROUET, Monsieur François SALGÉ, Monsieur Christophe Riant, Monsieur Éric SOETAERT, Madame Lucie OGER, Monsieur Louis DE BEAUNAY, Monsieur Stéphane VERDIER, Madame Eloïse DROUET, Monsieur Jean-Jacques BESNIER, Madame Vêrane MAILLER ;

Absents représentés : Monsieur Olivier BIZIEUX, Monsieur Jean-François LECLERC ;

Absents et Absents excusés : Madame Aurélie BELDAN, Madame Geneviève RIPPON, Monsieur Emmanuel SAUVAGE DE BRANTES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Madame Eloïse DROUET, Madame Betty BLINE, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code général des collectivités territoriales.

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil municipal

Achats

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2022_55	02/12/2022	COMMUNE	MAIRIE - CCAS Tote bag paniers garnies	LORE LIGONNIERE	397,50	397,50
2022_56	13/12/2022	COMMUNE	MAIRIE - CCAS savons paniers garnis	LA PETITE FABRIQUE HERMITOISE	350,99	350,99

Locations

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	NOM LOUEUR	ADRESSE	MONTANT LOCATION
2022_054	24/11/2022	COMMUNE	DESPINS	Hucheple 72340 Ruillé/Loir	200,00

Autorisations occupation sols

DATE	AOS	SITUATION DU BIEN	PROPRIETAIRE DU BIEN	Travaux
28/11/2022	PC 037 116 22 R0006	581 route du Sentier La Chainé	NAUDIN Pascal	Construction d'un hangar agricole

Le procès-verbal du mercredi 30 novembre 2022 a été adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil

DE_2022_058 DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	-6500.00	
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	3500.00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	3000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée**Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 21/12/2022 et de l'affichage le 21/12/2022
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 21/12/2022 037-213701162-20221220-DE_2022_058-DE

DE_2022_059 CONVENTION ETANG DU BROSSARD FEDE37

Vu la délibération DE_2020_089 du 20 novembre 2020 relative à la convention et au tarif se rapportant à la gestion de l'étang du Brossard avec la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Indre-et-Loire ;

Vu la convention visée entre la Commune de Les Hermites d'une part et la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Indre-et-Loire d'autre part pour la gestion du plan d'eau Le Brossard, prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 04 ans soit jusqu'au 1^{er} janvier 2027,

Monsieur le Maire rappelle que la Collectivité met le plan d'eau communal situé au lieudit le Brossard à disposition de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Indre-et-Loire, moyennant un loyer annuel de mille euros (1000.00 €) à charge pour la Fédération d'en assurer la gestion halieutique ainsi que la mise à disposition dudit plan d'eau aux usagers de même qu'aux sociétaires des Associations agréées de pêche et protection du milieu aquatique (A.P.P.M.A) du département, à jour de leurs cotisations.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

VALIDE la convention visée entre la Commune de Les Hermites d'une part et la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Indre-et-Loire d'autre part pour la gestion du plan d'eau Le Brossard, prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 04 ans soit jusqu'au 1^{er} janvier 2027,

APPROUVE le montant du loyer annuel de mille euros (1000.00 €) à charge de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Indre-et-Loire.

Résultat du vote : Adoptée**Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 21/12/2022 et de l'affichage le 21/12/2022
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 21/12/2022 037-213701162-20221220-DE_2022_059-DE

Arrivée de Monsieur Éric SOETAERT à 20h15

Arrivée de Madame Lucie OGER à 20H20

DE_2022_060 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 ORGANISATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction publique territoriale

Vu le second décret d'application n° 2003-561 du 23 juin 2003 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, publié au Journal officiel du 27 juin 2003 qui fixe dorénavant l'organisation du recensement,

Vu l'arrêté du 05 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485

Considérant que, sous la responsabilité de l'INSEE, le recensement de la population incombe aux Maires qui ont la charge de l'organisation des opérations et de la gestion des agents recenseurs,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **AUTORISE**, le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'Adjoint administratif territorial-AAT relevant de la catégorie C, à l'indice brut 367 échelon 1 pour faire face à un besoin ponctuel lié à un accroissement temporaire d'activité aux fins d'assurer les fonctions d'agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population qui se tiendra du 19 janvier 2023 au 18 février 2023 ; chaque emploi créé sera à temps non complet pour une durée de 20/35^e.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
PREND ACTE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Commune.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 21/12/2022 et de l'affichage le 21/12/2022
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 21/12/2022 037-213701162-20221220-DE_2022_060-DE

Infos et points divers :

CCCR : actualités

Sur la gestion des ordures ménagères, Monsieur le Maire rapporte que les échanges ont permis de décider dans un premier temps de ne pas augmenter les tarifs en vigueur et pour ce qui est des résidences secondaires, d'appliquer une taxation équivalente au tarif des résidences principales comptant deux individus ; concernant les facturations adressées aux administrés, elles restent fixées au rythme de deux par an. Enfin, les nouveaux arrivants se verront attribuer des bacs verts de 120L au lieu de 80L.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes sera compétente pour la gestion des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement, anciennement les « centres de loisirs ») de son territoire ; à ce titre, elle assurera la gestion de l'ALSH de Château-Renault, Morand, Nouzilly, Villedômer, Auzouer-en-Touraine, Saunay et utilisera les locaux communaux mis à disposition pour chaque structure d'accueil. Le Nord-Ouest de la Comcom manque d'équipements, si bien une structure d'accueil pourrait être installée à moyen terme sur la Commune de La Ferrière.

Taxe d'aménagement : reversement

Monsieur le Maire fait savoir que la Communauté de communes a abrogé la délibération fixant le reversement d'une fraction de la taxe d'aménagement communale à l'EPCI, en conformité avec l'article 15 de la loi de Finances rectificative n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 : Les Hermites ayant délibéré, devra reprendre une délibération avant le 31 janvier 2023.

SIEIL : travaux rue du 11 Novembre 1918 - courrier Conseil régional

Monsieur le Maire informe que les travaux de dissimulation des réseaux rue du 11 Novembre débuteront courant février 2023 sur annonce du SIEIL. Concernant ces travaux et l'amiante identifiée dans les couches d'enrobé de ce futur chantier, Monsieur le Maire fait savoir qu'un courrier officiel a été adressé au Président du Conseil départemental afin d'obtenir des éléments de réponse sur la prise en charge financière de ces déchets.

Sur le domaine énergétique, Monsieur François SALGÉ prend la parole pour informer que le coût de l'électricité sera in fine seulement doublé (fois 2,2), ce qui permet d'entrevoir un coût moindre sur ces charges pour la Collectivité en 2023 ; à retenir également que les domaines de compétence que sont l'électricité, l'éclairage public et le gaz, devront à l'avenir être tenus à l'équilibre.

Monsieur François SALGÉ termine en présentant succinctement les sujets exposés lors du débat d'orientation budgétaire du SIEIL dont notamment le cadre de la Sobriété énergétique, tels que les projets hydrogène et GNV ainsi que d'autres mesures tels que les fonds de concours Sobriété énergétique.

Pour conclure, Monsieur le Maire rapporte qu'Enedis a communiqué sur la gestion des coupures d'électricité, en cas de potentiel délestage sur le réseau : ces coupures auront alors une durée de 2h soit le matin entre 8h et 13h soit le soir entre 18h et 20h. Retenir que la zone géographique concernée sera informée trois jours avant ces opérations.

Voirie 2023 : demande subvention FDSR

Dans le cadre du groupement de commandes Voirie 2023, Monsieur Christophe Riant prend la parole pour présenter l'estimation prévisionnelle des travaux de rénovation aux vues des devis précédemment demandés sur Le Targeau, la route de Marray, la rue de l'Enfer et la route de la Sournas.

Après exposé sur l'état de ces voiries, les Elus décident de prioriser en 2023 les travaux sur la route de Marray (montant annoncé 66 720 € TTC) et la rue de l'Enfer en tranche conditionnelle (montant annoncé 14 736 € TTC) : la demande de subvention FDSR est à suivre.

Fonds vert transition écologique : propositions

Monsieur François SALGÉ prend la parole pour rapporter la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », afin de répondre aux besoins d'adaptation aux dérèglements environnementaux.

Dans ce contexte, des projets communaux pourraient être présentés et ainsi prétendre à une subvention sur des travaux à rapprocher soit de la Performance environnementale, soit de l'Adaptation au changement climatique ou encore sur l'Amélioration du cadre de vie (axes principaux de ce fonds) : les Elus sont invités à faire part de leurs propositions.

Programme national pont : ouvrages communaux

Suite à l'inscription de la Commune au Programme national ponts (recensement et évaluation des ouvrages) Monsieur le Maire fait savoir que le CEREMA a communiqué ce mois-ci l'inventaire des ouvrages communaux dans lequel huit structures ont été recensées et leur état évalué : un point de situation sera donc fait sur ces « carnets de santé » afin d'identifier d'éventuelles actions à venir sur la préservation de ces ouvrages.

SDIS : participation financière 2023

Monsieur le Maire présente la participation financière demandée par le SDIS37 pour l'année 2023, annoncée à 6 965 € ; pour mémoire, cette participation s'élevait en 2022 à 6 577 € et en 2021 à 6 330 €. La contribution demandée pour 2023 a bien évidemment été actée.

Maison médicale : signature avenant bail

Monsieur le Maire informe que le bail actuel fait l'objet d'un avenant prenant en compte des évolutions tel que le changement de propriétaire ou bien le montant du loyer, passant de 350 € à 375 € : cet avenant sera visé par les parties en office notarial début janvier.

Journal municipal

Monsieur le Maire annonce que le prochain bulletin municipal La Vie Hermitoise paraîtra en janvier ; pour l'heure quelques articles restent à finaliser.

SCoT et Pays Loire Touraine

Monsieur François SALGÉ fait savoir que le quorum n'est systématiquement plus atteint lors des conseils syndicaux, ce qui peut s'expliquer pour le SCoT par un nombre de représentants trop important : cette question devra être étudiée pour assurer la bonne continuité de ces séances.

Dates à retenir :

Prochains conseils municipaux : 26 janvier, 24 février, 28 mars, 24 avril.

Vœux du Maire : 14 janvier 10h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil municipal est close à 22 h 11

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 20 décembre 2022 par objet

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
20/12/2022	DE_2022_059	CONVENTION ETANG DU BROSSARD FEDE37	132
20/12/2022	DE_2022_058	DECISION MODIFICATIVE	131
20/12/2022	DE_2022_060	RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 ORGANISATION	132

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 20 décembre 2022 par numéro

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
20/12/2022	DE_2022_058	DECISION MODIFICATIVE	131
20/12/2022	DE_2022_059	CONVENTION ETANG DU BROSSARD FEDE37	132
20/12/2022	DE_2022_060	RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 ORGANISATION	132

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 20 décembre 2022 par nomenclature

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
3.5 Autres actes de gestion du domaine public			
20/12/2022	DE_2022_059	CONVENTION ETANG DU BROSSARD FEDE37	132
4.2 Personnel contractuel			
20/12/2022	DE_2022_060	RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 ORGANISATION	132
7.1 Décisions budgétaires			
20/12/2022	DE_2022_058	DECISION MODIFICATIVE	131

Signatures

Le Maire
Alain DROUET

L'élue secrétaire de séance
Eloïse DROUET

Convocation


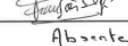

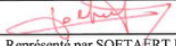
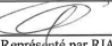
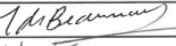

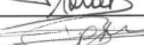
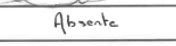
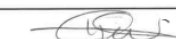
Courriels des destinataires	Confirmation
mairie@leshermites.fr	Réception confirmée le 14/12/2022 à 15:39
a.drouet@leshermites.fr	Réception confirmée le 14/12/2022 à 16:19
f.salge@leshermites.fr	Réception confirmée le 14/12/2022 à 17:08
a.beldan@leshermites.fr	aucune
c.riant@leshermites.fr	Réception confirmée le 14/12/2022 à 18:10
soetaert.eric@gmail.com	Réception confirmée le 15/12/2022 à 08:57
bizieux.olivier@wanadoo.fr	Réception confirmée le 14/12/2022 à 15:54
ogermadeleine@gmail.com	Réception confirmée le 16/12/2022 à 11:05
jf-leclerc@orange.fr	aucune
louis-de-beaunay@orange.fr	Réception confirmée le 14/12/2022 à 21:32
verdierstephane@orange.fr	Réception confirmée le 14/12/2022 à 16:13
feha.drouet@gmail.com	aucune
jjbesnier@hotmail.fr	Réception confirmée le 14/12/2022 à 18:25
genevieverippon@hotmail.fr	Réception confirmée le 14/12/2022 à 16:07
edebrantes@gmail.com	Réception confirmée le 15/12/2022 à 09:26
verane.gigaud@gmail.com	aucune

République Française
Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
COMMUNE DE LES HERMITES

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 20/12/2022

Date de la convocation: 14/12/2022

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DROUET Alain	Maire	
SALGÉ François	Adjoint Au Maire	
BELDAN Aurélie	Adjointe Au Maire	Absente
RIANT Christophe	Adjoint Au Maire	
SOETAERT Eric	Conseiller Municipal	
BIZIEUX Olivier	Conseiller Municipal	Représenté par SOETAERT Eric
OGER Lucie	Conseillère Municipale	
LECLERC Jean-François	Conseiller Municipal	Représenté par Riant Christophe
DE BEAUNAY Louis	Conseiller Municipal	
VERDIER Stéphane	Conseiller Municipal	
DROUET Eloïse	Conseillère Municipale	
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	
RIPPON Geneviève	Conseillère Municipale	Absente
SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel	Conseiller Municipal	Absent
MAILLER Vérane	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance : Eloïse DROUET